

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-403-1930 Affectations.

n° 32-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1930

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro
30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Lecointre, surveillant contractuel des travaux publics, est chargé de la gestion au magasin du service des travaux public, à compte M du jour de la passation du service, remplacement de M. Emile, titulaire d'un congé a administratif. La passation du service donne et lieu à l'établissement, en triple exeplate, d'un procès-verbal qui se soumis à l'approbation du Gouverneur.